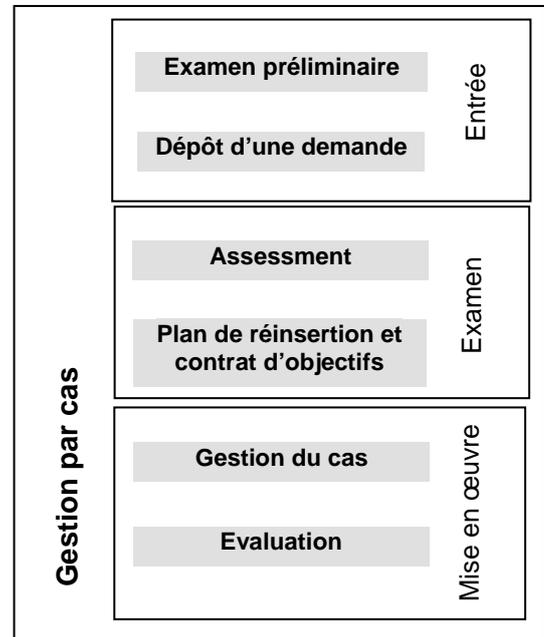


Projet CII-MAMAC  
 Conférence de presse du 4 septembre 2006

## Processus central MAMAC

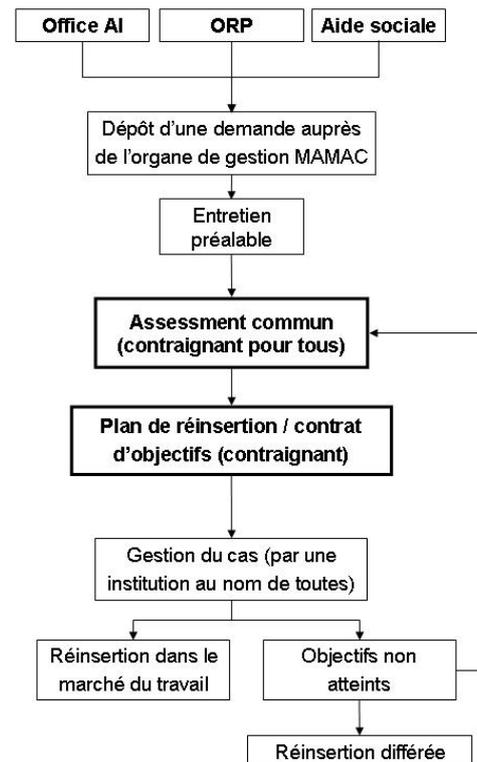
### Structure et notions

Le processus IIC-MAMAC est au fond une méthode de gestion par cas, articulée en trois phases : l'entrée dans le processus, l'examen du cas et la mise en œuvre de mesures (voir graphique).



### Processus

Les organes spécialisés de l'assurance-invalidité (offices AI), de l'assurance-chômage (offices régionaux de placement, ORP) et de l'aide sociale (services des cantons et des communes) effectuent le tri des personnes concernées. Ces organes déposent une demande auprès de l'organe de gestion MAMAC, qui organise l'assessment commun. La décision issue de l'assessment est contraignante pour toutes les institutions impliquées. A la suite de l'assessment, un plan de réinsertion contraignant est établi et convenu avec la personne concernée. La gestion du cas est attribuée à l'une des institutions participant au processus (ou à un spécialiste de la gestion par cas), qui veille à ce que les mesures arrêtées soient mises en œuvre et que le résultat soit évalué.



### Renseignements:

Tél. 044 634 40 60, Hans-Peter Burkhard, responsable du projet CII-MAMAC au plan suisse

Tél. 031 325 04 89, Céline Champion, OFAS, codirectrice du projet CII-MAMAC

Tél. 031 322 91 32, Alard du Bois-Reymond, vice-directeur OFAS, responsable du comité de pilotage CII-MAMAC